

Peinture en carrosserie



Le cœur de son activité réside dans la préparation des surfaces et la mise en peinture des éléments. Son action est complémentaire de celle du carrossier, qui effectue les opérations de restructuration et de redressage de la carrosserie.

Le CAP peinture en carrosserie forme aux activités professionnelles telles que :

- **Préparer l'intervention sur véhicule** : accueillir et orienter le client ; réceptionner le véhicule après attribution par le chef d'atelier ; collecter les données, établir la liste des produits nécessaires ; agencer, organiser le poste de travail, préparer le véhicule à l'intervention ; déposer les éléments de finition ;
- **Réparer les éléments détériorés** : réparer les éléments en matériaux composites
- **Préparer la mise en peinture du véhicule** : identifier les fonds ; préparer les supports ; appliquer et dresser un mastic sur les zones réparées ; protéger les surfaces à ne pas traiter ; choisir, préparer et appliquer les produits de sous-couches ; poncer les sous-couches ; appliquer les joints de sertis, de protection et d'étanchéité ;
- **Réaliser la mise en peinture du véhicule** : nettoyer, dégraisser et maroufler le véhicule ; réaliser et vérifier la teinte ; appliquer la teinte et le vernis ; réaliser des raccords ; sécher, étuver le véhicule ; nettoyer et entretenir le matériel ;
- **Préparer le véhicule à la livraison** : reposer les éléments de finition ; éliminer les défauts d'application ; mettre en déchets, remettre en état le poste de travail ; nettoyer, laver le véhicule ; contrôler le fonctionnement des systèmes du véhicule ; rendre compte de l'intervention au responsable hiérarchique.

L'asthme, une mauvaise vision des couleurs et l'allergie aux produits utilisés en peinture constituent des contre-indications à l'exercice du métier.

Il peut être également amené à intervenir dans des ateliers de construction et de réparation de toute nature : automobiles, véhicules industriels, cycles et motocycles, matériels ferroviaires, aéronautiques, maritimes, agricoles ou de travaux publics.

↩ Débouchés

Au sein de l'équipe de réparation, l'ouvrier remet en état les éléments en matériaux composites détériorés avant de réaliser la peinture et de préparer le véhicule pour la livraison. Il travaille en relation avec sa hiérarchie et les experts, les clients et les utilisateurs, en interne comme en externe.

Ce professionnel peut exercer son activité dans un atelier de réparation de carrosseries indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur automobile, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité. Il peut aussi trouver un emploi dans un atelier de réparation rapide de carrosseries ou dans un atelier de carrosserie industrielle. Après quelques années d'expérience, il peut devenir chef d'équipe ou responsable d'unité.

↩ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↩ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Enseignements professionnels

- **Analyse fonctionnelle et structurale** (y compris lecture d'une représentation d'un élément et/ou d'un mécanisme) ;
- **Les véhicules et leurs énergies** : classification - ensembles mécaniques - systèmes constitutifs ; les circuits électriques - éclairage - signalisation ; les circuits hydrauliques - lubrification - refroidissement - freinage ; les pneumatiques ; confort - sécurité, climatisation, chauffage, aide à la conduite et autres ;
- **Les activités de peinture** : les matériaux (aluminium, plastiques, composites, aciers) ; les assemblages ; les produits de recouvrement - de finition ; les techniques d'application ; les matériels et équipements du peintre (cabines, pistolets et autres) ; les abrasifs ; les protections contre les risques de corrosion ; le marouflage ;
- **Les activités de service** : communication ; organisation de la réparation - collision ; réglementation - les règles de consumérisme ; qualité ; prévention des risques professionnels ; tri sélectif des déchets.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle (coeff. 4) ;
- réalisation d'interventions de peinture sur un véhicule (coeff. 13, dont 1 pour la VSP) avec 2 situations d'évaluation : réalisation d'opérations de préparation et de mise en peinture (2/5) ainsi que réalisation d'un raccord de peinture sur un véhicule (3/5)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques, coeff. 2

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 20 présents, 19 admis (soit 95,00% de réussite).

En 2018 : 15 candidats inscrits, 15 présents, 14 admis (soit 93,33% de réussite)

en 2019 : 23 candidats inscrits, 23 présents, 22 admis (soit 95,65 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 18 candidats présents, 13 candidats admis (soit 72,2% de réussite).

En 2019 : 23 candidats présents, 17 candidats admis (soit 73,9% de réussite).

En 2019 : 70 présents, 69 admis (soit 98.6% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac Pro Construction des carrosseries
- Bac Pro Réparation des carrosseries

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

IRFMA de l'Aude **A**

30 Alès

CCI Sud Formation CFA Occitanie **A**

30 Nîmes

Lycée professionnel Jules Raimu (*public*)

34 Montpellier

Lycée professionnel Pierre Mendès-France (*public*)

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

66 Rivesaltes

IRFMA des Pyrénées-Orientales **A**

Académie de Toulouse

09 Pamiers

Lycée Pyrene (*Public*) formation en 1 an

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Muret

Ecole supérieure des métiers de la Chambre de métiers de Haute-Garonne **A**

32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

81 Mazamet

Lycée professionnel Marie Antoinette Riess (*Public*)

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Les fiches métiers
- Voie pro : Les métiers du travail des métaux
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr